



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS R-2023-178 et R-2023-704-334**

**AVIS** est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 9 mai 2023:

Règlement R-2023-178 intitulé « **Règlement visant exclusivement à permettre la délivrance de toute autorisation nécessaire à la réalisation du projet d'infrastructure relatif à la construction de la Maison des aînés Pierrefonds-Roxboro/Dollard-des-Ormeaux** », et

Règlement R-2023-704-334 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement 82-704 concernant le zonage aux fins de modifier diverses dispositions reliées aux zones R-3b, R-3d, R-1b et au chapitre 12** », et

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 10 mai 2023.

**SHAWN LABELLE, Greffier**